



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2025

Liste des pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT**

À retourner avant le 15/11/2024 inclus pour les associations sportives

➤ au service des Sports, rue Ferdinand de Lesseps, 13200 Arles (04 90 49 36 85)

À retourner avant le 08/01/2025 inclus pour les autres associations

➤ « version papier » : service de la Vie associative, Hôtel de ville, BP 90196, 13200 Arles (04 90 49 35 34 ou 04 90 49 59 06)

➤ ou par mail à : vie-associative@ville-arles.fr

I/ DOCUMENTS A REMETTRE DANS TOUS LES CAS :

Les pièces à fournir du dossier :

- Le formulaire Cerfa N°12156*06 à remplir intégralement et signer
- La fiche de renseignements sur le **fonctionnement de l'association**
- La charte des valeurs de la République de la ville d'Arles
- Le compte-rendu (procès-verbal) de la dernière Assemblée Générale
- Le programme d'activités de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention
- Le compte-rendu d'activités détaillé N-1
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association **valide** (pas de photo)
- Attestation habilitation/délégation de signature (si la personne est différente du représentant légal)
- DAS2 (état des honoraires, vacances... cf Cerfa 10144*27)
- Déclaration : frais de représentation & DAS2

Les documents budgétaires du dernier exercice clos :

- Budget réalisé N-1 (ou du dernier exercice clos) signé du Président et du trésorier. (**à remplir sur le modèle**)
*Pour les associations conventionnées (subventions supérieures à 23 000€), joindre le Cerfa 15059*02 (= compte-rendu financier de subvention)
- PV de l'AG statuant sur les comptes N-1 (ou du dernier exercice clos)
- Compte de résultat **et** bilan comptable du dernier exercice clos, révisés par un expert-comptable (si montant total aides publiques > 15 000€ ou certifiés par un commissaire aux comptes si montant total aides publiques > 150 000€ (selon seuils – voir article 7.2 du règlement d'attribution des subventions).

II / Documents supplémentaires à remettre pour une première demande ou en cas de modification :

- Récépissé de déclaration ou modification de la Préfecture **ou** la photocopie de la parution au Journal Officiel
- Un exemplaire des statuts signés
- Composition du bureau (liste des membres avec Noms Prénoms, adresse, téléphone, adresse mail) et du Conseil d'Administration
- Copie document INSEE (N° SIRET)

Divers :

- Tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité pour une meilleure lisibilité de sa demande.

III / Cas particulier des associations sportives :

Les associations sportives devront en plus joindre au dossier les documents suivants :

- Le dossier additionnel spécifique aux associations sportives, accompagné des pièces justificatives précisées pour chaque rubrique,
- La rubrique n°6 -projet du Cerfa 12156*06- est à remplir uniquement pour les actions subventionnables identifiées dans le tableau annexé au dossier additionnel (une fiche projet par action).